

**CGV-080704**

UNIVERSITÉ DE MONCTON

194<sup>e</sup> séance du

**CONSEIL DES GOUVERNEURS**

Réunion extraordinaire

Le 4 juillet 2008

de 11 heures à 11 h 50

Par conférence téléphonique

**PRÉSENCES**

Pauline Banville-Pérusse	Nord-Ouest	André G. Richard	Sud-Est
Lise Bastarache	Extérieur du NB (Candiac)	Tina Robichaud	Étudiante (Moncton)
Michèle L. Caron	Professeure (Moncton)	Pauline Roy	Nord-Est
Jeannot Castonguay, président	Nord-Ouest	Mario Thériault	Association des anciens anciennes et amis (Moncton)
Louis R. Comeau, chancelier	U de M	Gabrielle Vienneau	Étudiante (Edmundston)
Aubrey Cormier	Atlantique (I.P.E.)		
Léandre Cormier	Sud-Est		
Conrad Ferguson	Extérieur des régions	Paul Albert, vice-recteur	Edmundston
Jean-Guy Finn	Extérieur des régions	Paul-Émile Benoit, directeur, Service des communications	Moncton
Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier	U de M	Neil Boucher, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Pierrette Fortin	Professeure (Edmundston)	Lynne Castonguay, secrétaire générale (SG)	U de M
Daniel Héту	Professeur (Shippagan)	Nassir El-Jabi, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Patrick Jeune	Étudiant (Shippagan)	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Gilda Landry	Nord-Est	Jocelyne Roy-Vienneau, vice-rectrice	Shippagan
Louis Léger	Sud-Est		
Vaughne Madden	Atlantique (N.É.)		
Gaston Poitras	Extérieur des régions		

**Invités et invitées**

**ABSENCES MOTIVÉES :** Annie C. Daneault, Liette Dumas-Sluyter, Raymond Gionet et Ivan Robichaud

## TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	OUVERTURE .....	3
2.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE .....	3
3.	RATIFICATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES, PROFESSEURES ET PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (ABPPUM) .....	3
4.	CLÔTURE .....	4
	DOCUMENT .....	5
	Document A : Points saillants de la nouvelle convention collective de l'Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton (ABPPUM) .....	A(1-4)

### Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/archivescum/arcum2.html>
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

## 1. OUVERTURE

11 heures : le président souhaite la bienvenue aux membres et déclare la réunion ouverte. Il s'agit de la 194<sup>e</sup> séance du Conseil des gouverneurs.

## 2. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire générale.

## 3. RATIFICATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES, PROFESSEURES ET PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (ABPPUM)

### Présentation de la présidente de l'ABPPUM

La présidente de l'ABPPUM explique qu'elle est satisfaite des négociations qui ont mené à une entente collective et estime qu'il s'agit d'un pas de plus vers la parité avec les professeures et les professeurs de la University of New Brunswick. Selon elle, on peut noter des progrès au niveau des postes temporaires et de la charge académique. Elle remercie les membres de l'équipe de négociation et les membres de la Commission de conciliation, notamment le président qui a fait preuve d'une grande maîtrise dans l'art de la négociation.

Elle indique aux membres du Conseil des gouverneurs que les négociations entre les membres de la très haute administration et l'ABPPUM ont été parfois très tendues et que les relations humaines ne se sont pas améliorées. Elle propose que des sessions à l'aide de conseillers en ressources humaines ou de psychologues industriels soient organisées afin d'améliorer le climat de travail.

Le président remercie la présidente de l'ABPPUM pour cette présentation.

Le représentant et les représentantes des associations syndicales quittent la réunion afin de permettre aux membres de délibérer en leur absence.

### Discussion

Le recteur et vice-chancelier explique qu'il est satisfait des résultats des négociations collectives et remercie les membres du Conseil des gouverneurs, les membres de la Commission de conciliation et les membres de l'équipe de négociation.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présente le document intitulé « Points saillants de la convention collective ». Il explique que la durée de la convention est de quatre ans, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2011. L'augmentation globale des salaires est de 14,25 % à l'échelle. Ceci se traduit en une augmentation réelle de 15,17 %. Des nouvelles mesures ont été négociées par rapport aux années sabbatiques, la charge d'enseignement, l'évaluation administrative de l'enseignement, les contrats temporaires, l'amélioration des conditions de travail des professeures et des professeurs temporaires et l'amélioration des conditions de travail des professeures et des professeurs nouvellement engagés sur la voie de la permanence.

La présidente du Comité de finance explique que l'augmentation globale est à l'intérieur des paramètres fixés par le Comité de finance. Aucun nouveau budget ne sera présenté au Conseil des gouverneurs au cours de l'année 2008-2009.

Plusieurs membres soulèvent certaines questions vis-à-vis la question de la retraite obligatoire et de l'évaluation administrative des professeures et des professeurs. Ils rappellent que les mécanismes d'évaluation doivent être mis en place afin de permettre à l'Employeur d'évaluer les professeures et les professeurs peu importe leur âge ou leur titre. La mise en place d'un système d'évaluation approprié est tout à fait légitime.

**3. RATIFICATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES, PROFESSEURES ET PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (ABPPUM) (suite)**

Par rapport à la suggestion de la présidente de l'ABPPUM concernant des sessions avec des conseillers en psychologie, un membre exprime son mécontentement vis-à-vis cette suggestion et considère que les membres de la très haute administration sont responsables et professionnels. Les membres présents ont signifié leur accord à ces propos.

**R : 01-CGV-080704**

Jean-Guy Finn, appuyé par Lise Bastarache, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs ratifie l'entente conclue entre l'Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton (ABPPUM) et l'Université de Moncton et autorise le recteur et vice-chancelier à signer l'entente collective qui en découle. »*

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

**4. CLÔTURE**

La séance est levée à 11 h 50.

Contresigné le

\_\_\_\_\_  
Jeannot Castonguay, président

\_\_\_\_\_  
Lynne Castonguay, secrétaire générale